



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

Chemin de Sur-le-Beau 30
1213 Onex

tél: +41 76 343 89 52
e-mail: anpva@anpva.org

NOTE

COMITE

DESTINATAIRE: CONSEILS ADMINISTRATIF ET MUNICIPAL DE LA VILLE D'ONEX

EXPEDITEUR: ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL-D'AIRE (ANPVA)

OBJET: REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL D'ONEX
Projet d'aménagement des parcelles Cerutti au
Chemin Sur-le-Beau

DATE : 13 MAI 2011

Introduction

Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil administratif de la Ville d'Onex pour la note extensive adressée par Mme Kast le 4 mai passé à notre Association, détaillant l'historique et les réflexions qui ont abouti le 8 février 2011 au préavis favorable du Conseil administratif à la demande de renseignement DR 18343-3 d'éco-quartier au chemin Sur-le-Beau.

La Mairie d'Onex ne pouvant être représentée en personne à notre Assemblée Générale du 4 mai 2011, nous avons lu la conclusion de cette note aux personnes et associations présentes (une centaine de participants), et, avec votre autorisation, l'avons publiée sur notre site Internet.

Étaient aussi avec nous les représentants du DCTI, de la Mairie de Confignon et de la Direction Générale Nature et Paysage, qui ont informé l'Assemblée de la position de ces différentes instances concernant ce projet.

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur quelques réflexions soulevées lors de cette séance, en raison de leur pertinence pour la révision du Plan Directeur Communal actuellement en cours.

1. Valeur écologique

Le terrain en question (31'000 m²) fait partie de la Pénétrante de Verdure en bordure de l'Aire.

Au sud du chemin Sur-le-Beau, nous trouvons rassemblées de manière exceptionnelle rivière, forêt et terrains agricoles à quelques centaines de mètres seulement de l'agglomération urbaine.

Cet éco-système exceptionnel est l'habitat d'une faune sauvage riche (blaireaux, renards, hérissons, écureuils, lièvres, chauves-souris, nombreuses espèces d'oiseaux protégés, dont chouettes, hérons, cigognes et autres oiseaux locaux et migrants).

Toute réduction de la surface de cette Pénétrante de Verdure déjà bien grignotée par l'urbanisation de terrains limitrophes au sud de l'Aire met en danger la pérennité de son équilibre écologique.

2. Mobilité douce

Le maintien de la Pénétrante de Verdure est essentiel comme corridor de mobilité douce en parallèle aux artères de trafic motorisé avoisinantes de plus en plus chargées.

3. Zone agricole

La Direction Nature et Paysage nous informe qu'une zone agricole exploitable demande une surface globale minimum. Or la poche de terrain agricole actuelle allant du bord de l'Aire au chemin Sur-le-Beau depuis Confignon jusqu'à Onex est déjà relativement réduite. La grignoter encore par parcelles individuelles signifie la condamner rapidement dans sa fonction globale de zone agricole.

4. Terrain non cultivable ou non cultivé ?

Le souhait de déclassement de cette parcelle est fondé sur un prémisses qu'il nous faut remettre en question, à savoir :

*“Depuis de nombreuses années, les parcelles situées au sud du chemin Sur-le-Beau sont situées en zone agricole. Cependant, elles **sont impropres à l'agriculture** et ont pour principale fonction une valeur paysagère, avec comme animation la pâture de quelques chevaux.” (page 1 de la note de la Ville d'Onex en annexe)*

Que les propriétaires/promoteurs immobiliers actuels aient fait le choix de ne pas cultiver ces parcelles leur appartient.

Cependant, il ne peut en être déduit que ce terrain soit impropre à l'agriculture. Bien au contraire, il y a une dizaine d'années ces parcelles étaient toutes cultivées et fertiles, au même titre que tous les terrains avoisinants, la plaine de l'Aire étant parmi les terres agricoles les plus riches du canton.

Conclusions :

Compte tenu de ces considérations, il nous semble prioritaire de maintenir la Pénétrante de Verdure au sud du chemin Sur-le-Beau dans les nouveaux Plans Directeurs Communaux et Cantonaux, surtout au vu de la densification des couloirs urbains proches (voie du tram, PACA Bernex, PACA Saint Julien)

Nous espérons que ces réflexions puissent être retenues lors de vos délibérations concernant l'avenir de l'aménagement urbain de la Ville d'Onex, dans l'esprit du Développement durable qui devrait constituer la trame de fond de tout choix politique et urbanistique actuel.